

Avenant n°1 au contrat DA14028Q00/10
Annule et remplace l'avenant du 10.09.2018
Transfert de Bénéficiaire

Entre

- 1°) Bpifrance Financement
Société Anonyme au capital de 750 860 784 euros
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 320 252 489
Dont le siège social est situé au 27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 MAISONS-ALFORT Cedex
représentée par Madame Catherine TAVERNIER, Responsable de service Risques et Recouvrement.
désignée ci-après par Bpifrance Financement

d'une part

Et

- 2°) ALL IN FACTORY
N° SIRET : 825 094 527
Société par actions simplifiée au capital social de 834 460.00 €
5 rue de Méréville
91690 SACLAS
représentée par Monsieur Marc André Pierre LEPAGE ,Président,
désignée ci-après par le BENEFICIAIRE

Suivant le contrat d'aide n°A1410028Q en date du 03/04/2015 Bpifrance Financement a accordé à la société **INNOVATIVE DEVICES FRANCE** (478 147 234 RCS EVRY) une aide à l'innovation de 125 000.00 € ramenée à 114 001.38 € pour la réalisation d'un programme dont l'objet est : « Développement d'un détecteur permettant de discriminer les métaux, en collaboration avec la Boutique du Fouilleur »

Vu les versements de l'aide effectués par Bpifrance Financement d'un montant de 114 001.38 € à la société **INNOVATIVE DEVICES FRANCE**,

Vu les remboursements de l'aide d'un montant de 18 750 € effectués par la société **ALL IN FACTORY**,

Vu le procès verbal signé en date du 28 Novembre 2017, par lequel la société **ALL IN FACTORY** absorbe la société **INNOVATIVE DEVICES FRANCE**, avec effet rétroactif au 23 Janvier 2017,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1

Bpifrance Financement et la société **ALL IN FACTORY** prennent acte de ce que, suite à l'absorption de la société **INNOVATIVE DEVICES FRANCE** par la société **ALL IN FACTORY**, les droits et les obligations de la société **INNOVATIVE DEVICES FRANCE** découlant du contrat d'aide A1410028Q sont repris par la société **ALL IN FACTORY** qui le reconnaît expressément et s'engage à poursuivre la réalisation du programme , objet de l'aide susvisée.

En conséquence, la société **ALL IN FACTORY** se trouve substituée comme BENEFICIAIRE en lieu et place de la société **INNOVATIVE DEVICES FRANCE** pour tous les droits et obligations résultant du contrat A1410028Q dont elle déclare avoir pris connaissance et adhérer à toutes ses clauses.
Toutes les stipulations dudit contrat s'appliqueront à la nouvelle société BENEFICIAIRE

A cet effet, la société **ALL IN FACTORY** s'oblige notamment à :

1. Mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation et à l'exploitation du programme aidé et à respecter les obligations découlant du contrat n° A1410028Q
2. A se soumettre au contrôle qui sera opéré sur le plan technique et sur le plan financier par Bpifrance Financement ou tous représentants accrédités par elle, ainsi qu'à donner toutes les facilités pour l'exercice de ce contrôle, notamment en ce qui concerne les vérifications sur pièces et sur place.
3. A rembourser l'aide selon les modalités du contrat d'aide n° A1410028Q

Le BENEFCIAIRE s'engage à rembourser à Bpifrance Financement par prélèvement SEPA la somme de 89 001.38 € selon l'échéancier suivant :

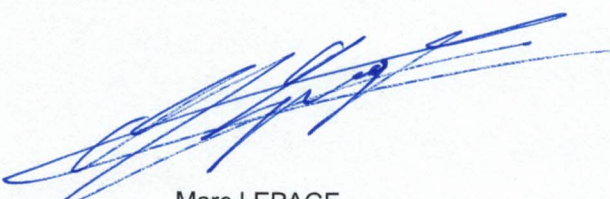
- 9 375,00 € en date du 31.12.2018
- 9 375,00 € en date du 31.03.2019
- 9 375,00 € en date du 30.06.2019
- 9 375,00 € en date du 30.09.2019
- 15 625,00 € en date du 31.12.2019
- 15 625,00 € en date du 31.03.2020
- 15 625,00 € en date du 30.06.2020
- 4 626,38 € en date du 30.09.2020

Toutes les stipulations du contrat n°A1410028Q et de ses Avenants non modifiées par les présentes et qui ne lui sont pas contraires, restent en vigueur.

Fait à MAISONS-ALFORT, le 06.12.2018
En deux exemplaires

LE BENEFCIAIRE
ALL IN FACTORY

Bpifrance Financement


Marc LEPAGE
Président

Catherine TAVERNIER
Responsable du Service Risques et
Recouvrement

